

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2017

CP2017_08_31
id. 3425

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme NEGRE (pouvoir à M. WEILL)

Absent(s) :

M. ALBUGUES

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

AIDES AUX MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

En application de la loi NOTRe, l'Assemblée Départementale a adopté, le 28 juin 2017, une convention avec le Conseil Régional au titre de son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Parallèlement aux aides aux investissements dans les entreprises du secteur agricole, cette convention permet de subventionner la mise en œuvre de mesures en faveur de l'environnement (en investissement et en fonctionnement), en complément des objectifs des politiques régionales (actions 3 et 4 de la priorité 2 du SRDEII).

A ce titre, il a été adopté une enveloppe de 563 000 € qui se répartit comme suit :

* 443 000 € sur l'article 6574, sous-fonction 738 pour les tiers privés,

* 120 000 € sur l'article 65737, sous-fonction 738 pour les tiers publics.

Monsieur le Président propose d'examiner 6 dossiers, dont le détail figure en annexe, qui concernent l'agro-environnement.

La commission de l'Agriculture, de l'Economie et de la Ruralité et la commission de l'Environnement ont émis un avis favorable sur ces propositions.

Ces sommes seront prélevées sur les lignes suivantes :

* Article 6574 – sous-fonction 738 :

- Autorisation d'engagement 2017	443 000 €
- Engagement à ce jour	3 900 €
- Engagement à la présente commission	91 558 €
- Disponible sur l'exercice 2017	347 542 €

* Article 65737 – sous-fonction 738 :

- Autorisation d'engagement 2017	120 000 €
- Engagement à ce jour	0 €
- Engagement à la présente commission	120 000 €
- Disponible sur l'exercice 2017	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du 28 juin 2017 ci-dessus rappelée,

Vu l'avis de la commission de l'Agriculture, de l'Economie et de la Ruralité,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution des subventions départementales au titre des « aides aux mesures en faveur de l'environnement » pour un montant global de 211 558 € (6 dossiers) et dont la répartition figure en annexe ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits aux articles 6574, sous-fonction 738 (tiers privés) et 65737 sous-fonction 738 (tiers publics).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC